

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Direction du pilotage des instances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260928-2026-195C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 8 octobre 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 28 septembre 2026

80 élus présents (103 en exercice, 16 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER : DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DES
REPRÉSENTANTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ
SYNDICAL (2026/195C/5.3.3)**

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, et ce, conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM.

Par délibération du 12 février 2018, le Conseil d'agglomération a décidé d'adhérer à plusieurs syndicats de bassin dont le syndicat mixte de la Doller pour la totalité des compétences communautaires et du périmètre de m2A inclus dans le bassin versant de la Doller. Le Conseil d'Agglomération a également approuvé les statuts de ce syndicat. Il a ainsi fait le choix de transférer la compétence GEMAPI à un syndicat de bassin comme le permet la loi.

Ce syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle du bassin-versant de la Doller, de sa source à Sewen jusqu'à sa confluence avec l'Ill à Illzach, y compris le Steinbaechlein ainsi que l'ensemble des affluents, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le comité syndical du syndicat Mixte de la Doller compte 33 membres et 52 représentants répartis comme suit :

- 21 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de Communes de Thann-Cernay (3), la Communauté de

Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (6), et Mulhouse Alsace Agglomération (12),

- 29 pour les communes dont 8 pour les communes sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (Galfingue, Heimsbrunn, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt et Reiningue),
- 5 pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Lors du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026 (délibération 2026/44C), les élus communautaires ont procédé à la désignation des 24 représentants de m2A (12 titulaires et 12 suppléants). Toutefois et conformément aux règles de représentation au sein d'un même syndicat, un élu ne peut y siéger qu'au titre d'un seul mandat (communal ou intercommunal dans le cas présent).

Or, M. ZUMBIHL a été désigné par la Ville de Mulhouse pour siéger au comité syndical. Il convient, par conséquent, de procéder à son remplacement.

Il est ainsi proposé de désigner, en substitution, M. Alessandro RIGONI en qualité de délégué titulaire, et de désigner M. Arnaud BUCHER en qualité de suppléant en substitution de M. Alessandro RIGONI.

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER	12 titulaires	Francis DUSSOURD Dominique HABIG Jean-Paul JULIEN Thomas KRUST Anne LAUMOND Loïc RICHARD Pierre SALZE Jean-Claude SCHILLING Christophe SCHMITT Marie-Madeleine STIMPL Jean-Philippe VONESCH Hubert ZUMBIHL Alessandro RIGONI
	12 suppléants	Emmanuel FERRARI Malvine FREY Michel GRUNENWALD Arnaud KIRSCHER Sophie MAYEUR Bertrand MORGENTHALER Denis REINLEN Alessandro RIGONI Arnaud BUCHER Jean-Marie ROMANN Roland THOMANN Jean TOMÉ Olivier WALLISER

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve les désignations, au Comité syndical du syndicat mixte de la Doller, de :

- M. Alessandro RIGONI en qualité de délégué titulaire,
- M. Arnaud BUCHER en qualité de suppléant en qualité de délégué titulaire au Comité syndical du syndicat mixte de la Doller.

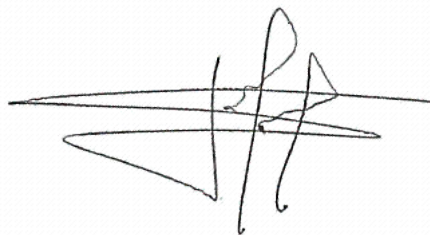
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'JL' followed by 'Schildknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'FJ' followed by 'Jordan'.

Fabian JORDAN